

## Le point sur le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial)

### SYNTHESE DES PROPOSITIONS DES ASSOCIATIONS POUR LE PCAET

Un collectif d'associations locales (AF3V, BLE, Collectif Grand Albert, Le Kafékifé, Le Triton Crête) formule des propositions concrètes pour enrichir le PCAET de Bièvre Isère Communauté autour de trois thèmes essentiels : *BIODIVERSITÉ, ALIMENTATION et MOBILITÉ*

*Ces propositions ont été présentées par les associations lors d'un Comité partenarial PCAET de Bièvre Isère Communauté le 25 septembre 2025.*

#### 1. BIODIVERSITÉ

##### A. Intégrer la biodiversité dans les actions existantes

- Priorité absolue à la préservation de la biodiversité dans tous les aménagements liés à la transition énergétique. Application stricte du principe « éviter, réduire, compenser ».
- Formation des élus sur les thématiques de biodiversité ; modification de l'action 21 du PCAET pour inclure les élus.
- Participation accrue des associations environnementales dans la gouvernance du PCAET (action 22).
- Relance urgente du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) forestier des Chambaran et lancement d'un plan similaire pour les Bonnevaux afin de gérer durablement les forêts locales.

##### B. Nouvel axe stratégique proposé : « Préserver et restaurer la biodiversité du territoire »

Trois actions majeures :

- *Préserver, restaurer et créer des haies bocagères*

- Suppression des distinctions entre types de haies dans le PLUI : toutes doivent être protégées.
- Faire suite à l'inventaire des haies réalisé dans le cadre du contrat « Trame Verte et Bleue ».
- Formation des élus et employés communaux sur les bonnes pratiques.
- Encouragement de la plantation de haies agricoles via des dispositifs de financement (Pacte pour la haie, FEADER, Conseil départemental, etc.).

#### *- Restaurer la trame turquoise*

- Vise la reconnexion des milieux aquatiques et humides (mares, haies, prairies, forêts) afin que les espèces de ces milieux puissent accomplir leur cycle de vie.
- Proposition de participer à l'appel à projets « Marathon de la biodiversité » (Agence de l'eau Rhône Méditerranée) en s'appuyant sur le travail réalisé par BLE.

- Inventaire et traitement des points de conflit écologiques (routes, migration d'amphibiens...).

#### *- Création de réserves de ciel étoilé / trames noires*

- Objectif : réduire la pollution lumineuse et favoriser la biodiversité nocturne.

- État des lieux des trames noires existantes et définition des zones à relier (Chambaran, Bonnevaux).
- Coordination avec les communes pratiquant l'extinction nocturne.

## 2. ALIMENTATION

Proposition phare : création d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Ce plan s'inscrit dans l'action 13 du PCAET (« circuits alimentaires courts et biologiques »).

Objectif : retrouver la souveraineté alimentaire locale et promouvoir une alimentation durable.

Missions principales du PAT :

- Recensement et valorisation des producteurs, transformateurs et circuits courts.
- Soutien à la création de fermes coopératives (ex. : Ferme de la Bourgeat à Viriville).
- Développement d'ateliers et filières locales de transformation de céréales bio.
- Application stricte de la loi Egalim dans la restauration collective.
- Campagnes de sensibilisation dans les écoles sur une alimentation saine et de saison.
- Création de jardins partagés/fermes communales.
- Étude d'une expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation

(SSA), inspirée de projets pilotes en France et à Grenoble.

## 3. MOBILITÉ

Objectif : favoriser les modes de déplacement alternatifs (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, autopartage, auto-stop)

Principales propositions :

- Concertations citoyennes et comités de pilotage sur la cyclabilité pour un réseau cohérent et continu.
- Sensibilisation du public à l'usage des transports alternatifs (ateliers, réunions publiques).
- Création d'un portail mobilité sur le site de BIC : carte des pistes cyclables, parkings relais, covoiturage, etc.
- Mise en place d'un “système vélo” complet (apprentissage, réparateurs, intermodalité, sécurité).
- Application stricte de la loi L228-2 du Code de l'environnement : aménagements cyclables lors des travaux routiers.

- Lien entre mobilité douce et santé publique, dans le Contrat Local de Santé.

- Développement de nouvelles lignes de transport collectif (sur le modèle Beaurepaire-Grenoble).
- Aménagement d'une voie verte d'Est en

Ouest dans la Bièvre : Appliquer une réflexion de type ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour décider de son itinéraire.

**FOCUS**  
*Bilan du projet « Mares »*  
*Restauration trame turquoise 2023-2025 :*  
*153 mares inventoriées sur 8 communes*  
*20 journées de chantier*  
*10 mares créées*  
*3 mares restaurées*  
*72 000 € de budget*  
*Des actions de sensibilisation*  
*Montée en compétence des bénévoles*

**Le collectif des associations se retrouvera prochainement pour réfléchir à la suite de ce travail.**

**Ce groupe de réflexion est ouvert à tous, rejoignez-nous !**